

*Amendement permettant l'application des dispositions
des deux derniers alinéas de l'article 99 du Règlement*

ART. 39 SEPTIES B

N° 406

ASSEMBLÉE NATIONALE

14 décembre 2017

PLF POUR 2018 - (N° 485)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 406

présenté par

M. Giraud, rapporteur général au nom de la commission des finances et M. Giraud

ARTICLE 39 SEPTIES B

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement propose de supprimer le texte adopté par le Sénat en première lecture. L'article 39 septies B prévoit un report total des prélèvements sociaux dans le cadre du compte « PME innovation ».